



Lettre d'information n°2- 2017

Bonjour, notre lettre d'information sur les activités de l'ABPN.

L' Assemblée Générale :

Ce mercredi 29 mars 2017 fut l'occasion de nous retrouver lors de notre Assemblée Générale. 17 adhérents étaient présents ou se sont faits représenter.



Après présentation du rapport moral par notre présidente Marie-Eve BELORGEY, et du rapport financier par notre trésorière Agnès GRESET, approuvé par les adhérents,

puis nous avons validé les actions pour l'année 2017 :

- Suivi du dossier d'aménagement des berges de la savoureuse.
- Participer à la cartographie des cours d'eau du territoire de Belfort.
- Fête de la nature le 21 mai à l'étang des forges, Belfort
- Sorties nature et découverte.
- Participations aux diverses commissions.
- Suivi des pollutions.
- Diffuser largement la plaquette sur les plantes invasives.

Dossiers : Cartographie des cours d'eau

Depuis 2 années, l'ABPN participe avec les administrations du Territoire de Belfort au comité de cartographie de ses cours d'eau.

Il n'existe pas de définition législative des cours d'eau en France, d'où des incompréhensions qui persistent sur leur localisation et sur leur entretien.

En regard de la « loi sur l'eau » (art. L214-1 et suivants) qui s'applique pour certaines rubriques aux cours d'eau :

- 3.1.2.0 : Modification du profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau
- 3.1.5.0 : Destruction de frayères, en lit mineur ou majeur de cours d'eau
- 3.2.1.0 : Entretien de cours d'eau ou de canaux

La définition d'un cours d'eau est basée sur des critères jurisprudentiels.

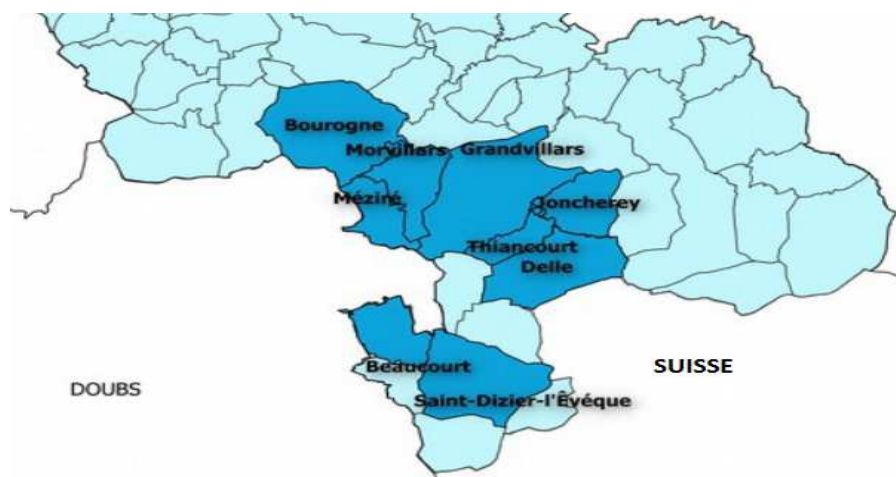


Lettre d'information n°2- 2017

- Notamment la jurisprudence n°334322 du Conseil d'État du 21 octobre 2011 selon laquelle : « constitue un cours d'eau, un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant une majeure partie de l'année »
- Un article dans le projet de loi « biodiversité » reprend cette définition dans le code de l'environnement.
- De critères cumulatifs :
 1. un lit, naturel à l'origine ;
 2. un débit suffisant une majeure partie de l'année ;
 3. l'alimentation par une source.
- Dépend des conditions géo-climatiques.

Une première phase a consisté à établir la cartographie dans le Sud Territoire :

Communes de : Beaucourt, Bourogne, Delle, Grandvillars, Joncherey, Méziré, Morvillars, Saint-Dizier-l'Évêque et Thiancourt



La deuxième phase en cours permettra d'établir une cartographie « progressive » sur le reste du département.

Objectif : Obtenir une cartographie concertée et partagée

1. Élaboration d'une cartographie « socle » des écoulements
2. Constitution d'un Comité de suivi
3. Expertise de bureau
4. Expertises sur le terrain
5. Information et mise à contribution des acteurs locaux (élus, usagers, etc.)
6. Validation de la cartographie par le comité de suivi Pilotage et animation au niveau régional
7. Établir un guide d'entretien à l'échelle régionale.
8. Établir une méthodologie d'identification des cours d'eau

Rôles du comité de suivi dont l'ABPN fait partie:

- Acter la méthode de cartographie et d'identification des cours d'eau ;
- Statuer sur la nature des écoulements ;
- Valider la cartographie finale ;
- Valider les mises à jours de la cartographie le cas échéant

L'activité la plus importante est celle de **l'expertise sur le terrain**.



Lettre d'information n°2- 2017

Il existe deux approches pour caractériser les écoulements

- Celle de la circulaire

Les 3 critères cumulatifs de la jurisprudence :

- un débit suffisant une majeure partie de l'année ;
- l'alimentation par une source ;
- l'existence d'un lit naturel à l'origine.

Règle de décision :

- ✓ si 3 critères confirmés → écoulement = « cours d'eau »
- ✓ si au moins un critère infirmé → écoulement = « non cours d'eau »
- ✓ si un doute subsiste → « écoulement indéterminé » → analyses complémentaires à partir d'un faisceau d'indices.

Faisceau d'indices pouvant aider en cas de doute :

- présence de berges et d'un lit au substrat spécifique ;
- présence de vie aquatique ;
- continuité amont-aval.

→ Il faut adapter ces critères aux conditions géographiques et climatiques.

- Celle proposée en Franche-Comté

Elle se basée sur l'analyse de critères issus de la jurisprudence, établissant 4 critères principaux :

- Écoulement : observation ou non d'une circulation de l'eau, indépendamment des pluies
- Berge : observation ou non d'un dénivelé d'au moins 10 cm entre le fond du lit (en point bas du talweg) et le niveau du sol de la parcelle.
- Type de substrat en fond d'écoulement : observation ou non d'un substrat différencié, une nature du fond du lit notablement distincte de la nature du sol et de la parcelle
- Présence d'invertébrés aquatiques : observation ou non de macro-invertébrés benthiques ayant un cycle de vie complet en milieu aquatique ainsi que de ceux laissant des traces évidentes d'intérêt de vie biologique

Exemple de fiche d'identification :

Nb de oui	Description du type d'alimentation	Cours d'eau				
			E	B	S	IA
0	Ruissellement temporaire	Non				
1	Impossible	Non				
1	Peu réaliste	Non				
2	Mare	Non				
1	Fossé	Non				
2	Fossé biologiquement accueillant	Non				
2	Fossé ou écoulement très temporaire	Non avec réserve				
3	Cours d'eau naturel ou cours d'eau recalibré	Oui				
1	Ruissellement de tête de bassin	Non				
2	Zone de source avec intérêt biologique	Oui				
2	Zone de source sans intérêt révélé	Non avec réserve				
3	Zone de source ou tête de bassin avec intérêt biologique	Oui				
2	Fossé (milieu très artificiel)	Non avec réserve				
3	Cours d'eau à faible régime hydrologique	Oui				
3	Cours d'eau stérile ? (rejet toxique par exemple)	Oui				
4	Cours d'eau	Oui				

Présence du critère
Absence du critère ou
Incertitude sur le critère

Trois conclusions :

- « cours d'eau »
- « non cours d'eau »
- « non avec réserve »

Pour « non avec réserve », deux critères supplémentaires ont été retenus :

- Naturalité du lit: présence de caractéristiques observables d'un écoulement d'origine naturel
- Alimentation naturelle: tout type de source d'origine naturelle



Lettre d'information n°2- 2017

Plus de détails sous :

<http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Cartographie-des-cours-d-eau-et-entretien>

Dossier : Tailler ses rosiers

Pour que vos rosiers conservent une belle allure au moment de la floraison, il faut soigner la taille d'entretien. Explications et conseils.

La taille d'entretien des rosiers divise le monde des jardiniers. Entre les partisans de la taille courte ou longue, hâtive ou tardive voire automnale, il y a de quoi se perdre ! L'expérience m'a plutôt appris qu'il n'y a pas de modèle idéal et presque autant de modes de taille que de rosiers. Les rosiers buissons, botaniques, anciens* et paysagers se taillant à partir des mêmes critères, c'est leur cas que nous allons détailler pas à pas

Quand tailler ? La première question à régler, c'est la période de taille. Oublions tout de suite la taille automnale, inventée par des services "espaces verts" plus soucieux d'occuper leurs employés à la saison creuse que du bien-être des plantes. Cet exemple devenant référence, de nombreux jardiniers l'ont malheureusement reproduit chez eux. Une fois taillés, les rosiers sont ainsi "propres" pour passer l'hiver, mais personne ne se soucie des dégâts potentiels occasionnés sur le bois et de la fragilisation au froid ! « Taille tôt, taille tard, rien ne vaut la taille de mars », disaient les anciens. Certes, le rosier se taille bien en fin d'hiver, le plus tard possible pour ne pas stimuler une reprise de végétation qui pourrait tourner court avec un bon coup de gel sur le jeune feuillage. Le changement climatique ayant une influence sur le réveil de la végétation, il vaut mieux suivre l'avancée des bourgeons plutôt que le calendrier. Des bourgeons bien gonflés donnent le signal du début des travaux. Globalement, la taille peut commencer mi-février et se poursuivre jusqu'à mi-mars, voire fin mars dans les régions froides où la végétation se réveille tard. Mais on a tendance à remarquer chaque année l'avancée des dates de taille.

Pourquoi tailler ? Pour bien comprendre comment tailler, il faut déjà se demander à quoi sert la taille. Dans la nature, les églantiers ne réclament aucune taille pour fleurir. Par contre, petit à petit, les branches ayant fleuri se dessèchent et forment une sorte de fagot de bois sec sur lequel se courbent les nouvelles pousses, donnant naissance aux pousses suivantes qui fleurissent de plus en plus haut. On taille donc pour éviter ce vieillissement naturel peu esthétique et stimuler la croissance de jeunes rameaux florifères. Chez les variétés modernes, comme les rosiers buissons à grosses fleurs, la taille résout un autre problème, celui du vieillissement prématuré. Leurs branches épaisses, bien droites, ne s'arquent pas naturellement. Le bois s'étire tout raide et la sève file alimenter les yeux du haut. Les rameaux secondaires mal irrigués fleurissent à peine. Le rosier vieillit mal, se couvre de fentes, n'émet plus de nouvelles pousses en bas et se dégrade. Sans taille régulière, on obtient en quelques années quelques fleurs en haut d'un rosier au garde-à-vous et beaucoup de bois faiblissant. La taille va le raccourcir et l'aider à s'équilibrer. Une taille annuelle est donc nécessaire, mais cherchera à s'adapter à chaque type de rosier plutôt qu'à essayer de le faire rentrer dans des règles trop strictes ! L'expérience est le meilleur enseignement.

Principes généraux Pour que l'intervention soit pleinement bénéfique et ne mutile pas la plante, il faut prendre quelques précautions. Taillez par temps sec. Un temps humide engendre les maladies cryptogamiques. Ne taillez pas quand il gèle. Une température de 10 °C est plus confortable pour le rosier qui cicatrisera mieux et pour le jardinier qui évitera des maladroresses avec les doigts gourds. Utilisez un sécateur bien affûté. Taillez à 5/7 mm au-dessus d'un œil (c'est-à-dire d'un bourgeon gonflé). Si vous ne distinguez pas les bourgeons, c'est qu'il est trop tôt pour tailler



Lettre d'information n°2- 2017

ou que la branche est morte ! Effectuez toujours la coupe vers l'extérieur, c'est-à-dire au-dessus d'un bourgeon orienté vers l'extérieur de la touffe pour garantir l'aération du cœur du rosier. Si vous doutez dites-vous qu'il vaut mieux tailler moins que trop ! Dans ce cas, enlevez juste les branches et brindilles mortes et les vieilles branches.

Rosiers buissons : des robustes

Les rosiers buissons rassemblent les variétés modernes à grosses fleurs, les polyanthas et les floribundas. Ils sont de taille moyenne, en général remontants et à port plutôt raide. Même plantés dans de bonnes conditions, leur longévité excède rarement 10/12 ans. Pour stimuler du bois neuf, il faut rabattre assez sérieusement l'ensemble du rosier tous les ans. Le rosier doit aussi être capable d'alimenter tous les bourgeons. On veillera donc à adapter la longueur de la taille à la vigueur de la plante.

Commencez par "faire le ménage" en coupant au ras du sol les branches mortes et celles qui montrent des signes de vieillissement, de 3 à 4 ans, et dont le bois est abîmé, crevassé, éclaté, marqué de tâches pourpres ou noirâtres. Les canaux de circulation de la sève sont affectés et la branche séchera dans l'année, donc autant la couper tout de suite. Enlevez ensuite les rameaux qui s'orientent vers l'intérieur. Ceci fait, vous vous retrouvez avec 4 ou 5 branches de plusieurs années portant des ramifications de bois plus jeune et des rameaux tout frais de l'année d'avant. Les premières seront rabattues à 3 ou 4 yeux, selon la position de l'œil (intérieur ou extérieur) et les rameaux de l'été précédent à 4 ou 5 yeux. L'opération terminée, le rosier atteint entre 20 et 40 cm. Les rosiers buissons à fleurs groupées sont habituellement taillés de cette façon, mais s'ils sont vigoureux, vous pouvez leur appliquer une taille longue qui aura l'avantage de leur garder un port plus souple. L'expérience vous montrera ceux qui répondent le mieux à cette taille. Pour les premiers essais, privilégiez des variétés robustes à long bois et conservez environ 2/3 de la longueur sur les branches principales. Recoupez à 3 yeux les ramifications secondaires.

Les paysagers, les plus faciles Les rosiers couvre-sol ou paysagers sont constitués d'une résille de fins rameaux souples. Certains courent à terre, d'autres s'érigent en dôme. La taille doit suivre ces tendances naturelles et ne pas chercher à les contrarier ! La première intervention consiste à ôter de cet enchevêtrement le bois mort. Coupez-le autant que possible au ras du sol ou des ramifications bien vertes, en vous aidant de gants de cuir et en tirant, en plusieurs fois si nécessaire. Enlevez aussi quelques branches pour aérer le cœur. Recoupez ensuite le quart supérieur sans vous embêter à compter les yeux. Dans les endroits peu accessibles, les talus, les massifs où ils se mêlent aux arbustes, ces rosiers peuvent être tout simplement taillés à la cisaille. Si on ne les taille pas, ils vont continuer à pousser en recouvrant leurs branches mortes du dessous. Pas dramatique pour la vie du rosier, mais peu esthétique. Dans un grand jardin naturel, on peut les tailler une année sur deux.

Rosiers anciens Les rosiers anciens se taillent comme des arbustes en respectant leur silhouette. On obtient ainsi des sujets à la croissance très naturelle et à la floraison d'une abondance éblouissante. Le sécateur servira surtout à nettoyer et à équilibrer la silhouette. Commencez par couper tout le bois mort. Rabattez les branches maîtresses trop vieillissantes pour porter du bois jeune au niveau de la souche. Pour celles qui portent encore des départs de rameaux vigoureux, coupez juste au niveau du départ du rameau. Supprimez ensuite les tiges grêles ou en surnombre se croisant pour donner de la lumière et éviter les maladies. Puis faites un peu de "délestage" pour éviter que le rosier ne casse sous le poids des fleurs à la première averse. On va donc tailler en tenant compte du port naturel et de la vigueur du rosier. Retaillez les nouvelles branches d'un tiers ou d'un quart pour leur donner de la tenue en les incitant à ramifier. Sur les branches de deux ans ayant déjà fleuri, retaillez les ramifications à quelques yeux. Sur les rosiers qui ne ramifient pas en "arête de poisson" (les galliques ou les damas), épuntez d'une vingtaine de cm. Reculez-vous régulièrement pour juger de l'effet. Votre rosier doit acquérir un port régulier où l'air pourra circuler. Portez des gants et n'oubliez pas de vous laver les mains au savon



Association Belfortaine de Protection de la Nature

18 rue de Brasse, 90000 Belfort

<http://www.abpn90.fr/>

Lettre d'information n°2- 2017

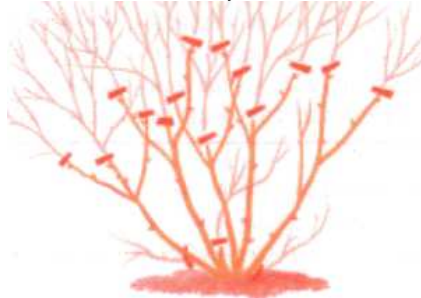
et de désinfecter les griffures après l'exercice !* *Les rosiers anciens sont des variétés obtenues avant 1920. Les rosiers modernes ont été créés après cette date et surtout depuis 1950. (plus d'infos avec le livre «j'ai de beaux rosiers sans produits chimiques» éd terre vivante)*

Principes de base d'une bonne taille de rosier :

1- Tailler au-dessus d'un bourgeon orienté vers l'extérieur de la touffe garantit une bonne aération.



2- Les rameaux de l'été précédent doivent être rabattus à 4 ou 5 yeux.



3- Supprimer les tiges grêles ou en surnombre permet de donner de la lumière et éviter les maladies



Les prochaines actions de l'ABPN :

Sorties nature

le samedi 6 mai à 14h , Miotte, Belfort

le samedi 13 mai à 14h, Chèvremont

le samedi 20 mai à la justice, Belfort

Sortie découverte

Visite d'un îlot de vieillissement forestier dans le cadre de Natura 2000, le samedi 10 juin, rendez vous à 14h à la mairie de Rougegoutte.

Association Belfortaine de Protection de la Nature

18 rue de Brasse, 90000 Belfort

Téléphone : 03 84 22 69 51

<http://www.abpn90.fr/> abpn90@orange.fr